



Prendre ou ne pas prendre d'avocat

Par **Chantal**, le **30/04/2008** à **09:07**

Bonjour,

Mon épouse a lancé une procédure de divorce pour adultère.

Pour l'instant, mon désir est de ne pas prendre d'avocat pour ma défense.

Ma question est simple "si je ne prends pas d'avocat pour ma défense celà peut-il retarder la procédure de divorce ?

Merci

Par **Upsilon**, le **30/04/2008** à **09:26**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Apparemment, vous et votre femme êtes partis sur une procédure de divorce contentieux. Cela signifie que chaque partie doit prendre un avocat pour se représenter.

Vous avez donc plusieurs solutions:

- _ Prendre un avocat de façon à faire avancer la procédure
- _ Contacter votre femme pour vous mettre d'accord sur le fait de divorcer ET sur le partage de vos biens (dans cette optique, vous pourrez vous rapprocher d'un notaire afin de dresser un projet de partage). Vous n'aurez besoin que d'un seul avocat.
- _ Ne rien faire, ce qui ne fera rien évoluer et la situation trainera. Sachez que ce n'est jamais

une bonne solution que de faire trainer un divorce, surtout du point de vue de votre liberté patrimoniale et de vos obligations l'un envers l'autre.

Cordialement,

Upsilon.